

Publié le 04 mai 2015 à 10h40 | Mis à jour le 04 mai 2015 à 10h40

## Conseils pour bien gérer son régime à cotisations déterminées



**Simon Lord**

Collaboration spéciale

La Presse

Dans un régime de retraite à cotisations déterminées, on connaît la somme d'argent qui est investie, mais on ne sait pas ce que ça donnera comme revenu à la retraite - ça dépendra des cotisations et du rendement.

Il faut donc choisir la meilleure stratégie et commencer tôt pour s'assurer la meilleure retraite possible.

C'est important de bien planifier, parce que lorsque le régime offert par notre employeur est à cotisations déterminées, les sommes qu'on retirera à la retraite dépendent de nos choix.

«Trop souvent, on s'est fié à l'État ou à ce que l'employeur nous offrait, dit Sylvain B. Tremblay, de l'Institut québécois de planification financière. Il ne faut pas négliger de faire son travail personnel.»

PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

C'est donc très différent d'un régime à prestations déterminées. Ici, c'est l'employeur qui est responsable d'en accumuler assez, ou de payer la différence de sa poche, pour verser un revenu de retraite déterminé à l'avance - d'où la «prestation déterminée», par opposition aux régimes à «cotisations déterminées».

### L'art de maximiser

Le meilleur conseil est assez simple, dit Sylvain B. Tremblay, vice-président du conseil d'administration de l'Institut québécois de planification financière. «Il faut maximiser la cotisation de l'employeur.»

Souvent, dans un régime à cotisations déterminées, l'employeur et l'employé versent tous les deux une cotisation égale qui se situe habituellement entre 3 % et 7 % du salaire brut. On parle donc de 6 % à 14 % au total.

La cotisation de l'employé est prélevée sur son salaire alors que celle de l'employeur provient du trésor de l'entreprise.

L'employeur versera généralement la même cotisation que l'employé, jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage maximal, mais cela peut varier selon les modalités du régime.

L'important, c'est donc de s'assurer que sa cotisation d'employé est au moins assez élevée pour obtenir le maximum de ce que l'employeur peut verser. S'il offre au plus 7 %, il faut s'assurer que l'on cotise aussi à 7 % pour ne pas laisser d'argent sur la table.

«Ma cotisation à moi est amputée de mon revenu d'emploi. Par contre, la portion de l'employeur, c'est comme une augmentation de salaire. C'est de l'argent gratuit», explique M. Tremblay.

### Commencer jeune

Une autre bonne idée, c'est de commencer jeune. C'est de plus en plus important parce qu'on vit de plus en plus vieux.

Une personne de 65 ans vivra deux ans de plus qu'une personne du même âge il y a cinq ans, illustre Sylvain B. Tremblay. «J'ai des clients qui ont 88 ans, 90 ans, et ils pètent le feu», ajoute-t-il.

Naturellement, la stratégie idéale dépendra des objectifs de retraite. Plus on vise une retraite tôt et plus on a un style de vie dispendieux, plus il faut commencer jeune et plus il faut en mettre de côté.

«Mais généralement, une personne qui a cotisé 5 % à son régime de 30 à 65 ans et qui a touché une cotisation équivalente de son employeur en aura probablement assez pour avoir une retraite confortable», estime M. Tremblay.

Les experts encouragent toutefois les travailleurs à consulter un planificateur pour vérifier si les sommes accumulées permettront de subvenir à leurs besoins particuliers à la retraite.

«Trop souvent, on s'est fié à l'État ou à ce que l'employeur nous offrait, dit Sylvain B. Tremblay. Il ne faut pas négliger de faire son travail personnel.»

### **S'investir pour mieux investir**

Pour tirer le maximum de son régime à cotisations déterminées, il faut s'impliquer dans sa gestion, lorsque c'est possible.

«On veut s'assurer que l'employeur n'est pas trop pépère, mais pas trop cowboy non plus», dit Denis Leclerc, collaborateur à Question Retraite, organisme de sensibilisation au sujet de la vie après le travail.

En pratique, cela signifie qu'il faut consulter le comité responsable de la gestion du régime, ou la personne-ressource, selon le cas, et s'assurer que les placements correspondent à notre profil d'investisseur.

Il y a généralement plusieurs types de portefeuilles, certains plus risqués, d'autres moins, et on veut en avoir un qui corresponde à nos objectifs de retraite et à notre tolérance au risque.

### **Négocier son régime**

Une autre façon de tirer le maximum de son régime, c'est d'en négocier un meilleur. Ça peut même être une situation gagnant-gagnant pour l'employé et l'employeur.

Obtenir une augmentation de salaire de 3 %, par exemple, peut être difficile parce que ça coûte des déductions à la source à son employeur, comme l'assurance-emploi, dit Sylvain B. Tremblay, vice-président de l'Institut québécois de planification financière.

«Si on lui demande une augmentation de salaire de 1 %, mais une augmentation de sa cotisation au régime de retraite de 2 %, ça lui coûte moins cher de déductions et on retire autant d'argent. Je suis convaincu que c'est plus facile à passer.»

### **L'importance de maximiser la cotisation de l'employeur**

Travailleur 1 : Lui et son employeur cotisent chacun à 5 % à son régime à CD.

Travailleur 2 : Lui et son employeur cotisent chacun à 5 % entre 40 et 49 ans. Entre 50 et 65 ans, il cotise à 7 % pour obtenir la cotisation maximale de son employeur, d'un pourcentage équivalent.

Inflation : 2%

Salaire : 50 000\$

Rendement : 5%

Travailleur 1 Travailleur 2

Âge Salaire %Cotisation Cumul des cotisations %Cotisation Cumul des cotisations

40 50 000\$ 5% 5 125\$ 5% 5 125\$

50 60 950\$ 5% 79 773\$ 7% 82 272\$

65 82 030\$ 5% 321 552\$ 7% 38 9031\$

Différence de cumul des cotisations à 65 ans : 67 479\$

Cotisations de l'employeur laissées sur la table par le travailleur 1, qui ne maximise pas la cotisation de son employeur : 33 739\$

Source : *Sylvain B. Tremblay, IQPF*

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.